

Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

Dossier de la rédaction de H2o
August 2012

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, et le ministre des Transports, Pierre Moreau, ont dévoilé le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques - PACC 2020, ainsi que la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques qui l'accompagne.

Un plan d'envergure - Le plan d'action et la stratégie d'adaptation représentent des investissements totaux de près de 2,7 milliards de dollars. Le PACC 2020 est autofinancé par les revenus provenant du marché du carbone ainsi que du prolongement jusqu'en 2014 de la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Il se déploie en 30 priorités d'action, notamment dans le domaine de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, soit des secteurs où le Québec peut faire des gains significatifs en termes de réduction des émissions de GES. Les actions prévues contribueront de manière importante à l'atteinte de l'objectif du Québec en matière de changements climatiques de réduire les émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020. Les actions du plan se veulent cohérentes et structurantes à la fois pour les citoyens, les entreprises, les partenaires et les municipalités. Ce plan d'action fait suite à celui lancé en 2006 qui prendra fin cette année. "Le PACC 2020, c'est le plus important investissement consacré à la lutte aux changements climatiques de l'histoire du Québec. Il s'inscrit dans notre volonté inébranlable d'être des leaders en matière d'environnement pour le bien-être des générations actuelles et futures", a déclaré le ministre Arcand.

Un déploiement en deux phases - Le plan d'action est la pièce maîtresse de l'approche stratégique du gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques, à laquelle d'autres initiatives gouvernementales viendront se greffer. Ainsi, nos choix dans le domaine de la mobilité durable, de l'aménagement du territoire et de l'énergie devront contribuer de manière significative à l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions de GES. Les actions annoncées constituent donc la première phase de ce plan évolutif. Elles devraient permettre de réaliser au Québec des réductions de l'ordre de 6,1 mégatonnes sur les 11,7 mégatonnes estimées nécessaires pour atteindre la cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020. Comme il a été annoncé lors du dernier budget, la seconde phase du plan d'action sera lancée à mi-parcours à la lumière des revenus que générera le marché du carbone et des nouvelles orientations adoptées en matière de mobilité durable, d'aménagement du territoire et d'énergie. Le plan d'action évoluera également en fonction du développement de la science du climat, des nouvelles technologies et de l'état d'avancement du Québec vers l'atteinte de ses objectifs.

Un accès direct par le Web 2.0 - Les citoyens sont invités à suivre l'évolution de la mise en œuvre du PACC 2020 grâce au nouveau

site Web www.QuebecVert2020.gouv.qc.ca, ainsi qu'au compte Twitter @QuebecVert2020. Le site Web permettra à l'internaute de prendre connaissance, en quelques clics, de l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de lutte aux changements climatiques et d'accéder aux informations nécessaires à la compréhension des enjeux qui y sont relatifs. Un volet pédagogique et une section portant sur l'action citoyenne seront développés ultérieurement.

Environnement Québec - 03-06-2012